



**Discours de
Madame Micheline Calmy-Rey
Présidente de la Confédération
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères**

prononcé à l'occasion de la

**Cérémonie inaugurale de la 125^{ème} Assemblée de l'Union
interparlementaire**

Berne

16 octobre 2011

Seul le texte prononcé fait foi !

**Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,
Monsieur le Président de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Présidents de parlements nationaux,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,
Madame et Messieurs les représentants du canton et de la ville de Berne,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Depuis plus de 100 ans, l'Union interparlementaire assume avec succès son rôle et sa responsabilité d'organisation mondiale réunissant les représentants des Parlements de 157 pays. La Suisse entretient une relation étroite avec l'UIP depuis la fin du XIX siècle. Entre 1892 et 1911, Berne accueille le siège du bureau central permanent de l'UIP, dont le premier Secrétaire général fut le Conseiller national et Conseiller d'Etat bernois Albert Gobat. C'est donc dans un contexte historique particulier que la Suisse accueille la 125^{ème} Assemblée de l'UIP ici à Berne.

Je salue l'œuvre de l'UIP, véritable foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle planétaire, pour la paix et la coopération entre les peuples et l'affermissement de la démocratie représentative, des valeurs chères à mon pays. Vous m'accordez l'honneur de vous adresser un message lors de cette séance inaugurale. C'est, pour moi, l'occasion de montrer l'attachement et le soutien de la Suisse à votre organisation et de souligner l'importance de l'implication des Parlements dans un monde globalisé.

Mesdames et Messieurs,

Un Parlement n'est pas seulement une institution ancrée dans l'Histoire; il constitue, avant tout, un lieu de rencontre propice à l'échange d'idées. Dans de nombreux Etats, c'est en son sein que les espoirs et les craintes des citoyennes et des citoyens trouvent leur écho. Je suis d'avis que trois caractéristiques des organes législatifs plaident particulièrement en faveur d'un renforcement de leur présence dans notre société globalisée:

- Premièrement, le Parlement bénéficie d'une très forte légitimité puisqu'il représente le peuple. La représentation populaire est consubstantive d'une démocratie authentique.**

- Deuxièmement, le Parlement est une chambre de réflexion au sein de laquelle l'ensemble d'un pays est représenté. Cela est particulièrement vrai pour les Etats dits bicaméraux, comme l'est mon pays.
- Troisièmement, il arrive que le Parlement ait une autre conception de la politique et des relations internationales que le pouvoir exécutif.

En raison de son indépendance, le Parlement peut en effet apporter un regard neuf sur une situation. Il est aussi en mesure de juger différemment de l'opportunité d'entreprendre, ou non, une démarche concrète en politique étrangère. Cet autre regard sur des problématiques d'actualité est précieux en ce qu'il enrichit le débat public. Il va également au-delà d'une stricte séparation des pouvoirs, car il donne l'occasion à un dialogue de naître, notamment, entre l'exécutif et le législatif. Le Parlement, par son approche complémentaire des relations internationales, peut dès lors véritablement avoir un rôle constructif et, ainsi, limiter les risques inhérents à la concentration des pouvoirs.

Ces remarques n'ont rien perdu de leur pertinence dans un univers globalisé dont les structures de décision se diversifient grandement à l'heure actuelle. Cette évolution constitue, de plus, une chance pour les Parlements et pour l'Union interparlementaire. En effet, je suis convaincue que les organes législatifs doivent activement prendre part à la gouvernance qui se met en place afin de renforcer l'idéal démocratique sur un plan global. Dans ce contexte, deux pistes me paraissent particulièrement intéressantes.

D'une part, les Parlements nationaux pourraient être représentés plus fréquemment au sein des délégations nationales participant à des conférences ou des négociations internationales. Cette présence parlementaire accrue pourrait notamment concerner les délégations prenant part à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. La présence plus régulière de parlementaires dans les enceintes internationales permettrait d'intensifier les contacts entre organes législatifs nationaux et organisations internationales.

D'autre part, l'idée de Parlement pourrait quitter les frontières nationales pour se développer au niveau international, voire supranational. Le Conseil de l'Europe a, par exemple, déjà suivi cette voie. De même, l'Union européenne, le Parlement européen n'a cessé de se renforcer au fil des décennies. Je suis

d'avis que le renforcement des structures parlementaires au niveau international est en phase avec l'internationalisation du droit. De plus, cette présence accrue des pouvoirs législatifs sur le plan international pourrait permettre que des thèmes négligés par les enceintes internationales traditionnelles soient à nouveau à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Deux raisons plaident fortement en faveur d'un renforcement du pouvoir législatif au niveau international.

La première est le fait que les enceintes internationales actuelles ne bénéficient pas toujours d'une grande légitimité. Si l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'inclure le plus grand nombre d'Etats dans sa prise de décision, d'autres organisations ou enceintes internationales ne partagent pas ce souci. A titre d'exemple particulièrement parlant, je peux mentionner le G-20 qui joue un rôle central en matière de gouvernance économique, sans garantir la collaboration de tous les Etats concernés. J'estime qu'une présence accrue du pouvoir législatif au niveau international serait en mesure d'accroître, de manière générale, la légitimité des décisions prises.

La seconde est le fait que, dans un monde globalisé, l'idéal de la séparation des pouvoirs ne saurait se cantonner à l'intérieur des frontières d'un Etat. En effet, l'Histoire a démontré combien cet idéal était central pour le bien-être de chacune et chacun. En conséquence, je saluerais le renforcement des organes législatifs au niveau régional, voire global, en parallèle notamment au développement de la juridiction internationale. Une telle évolution serait favorable au principe de séparation des pouvoirs et diminuerait le risque de décisions arbitraires. En conséquence, je suis d'avis qu'il faut renforcer le pouvoir législatif sur le plan international afin de permettre une meilleure répartition du pouvoir à tous les niveaux. Le Parlement de l'Union européenne démontre concrètement que la création de structures législatives dépassant le cadre national ne constitue pas une idée farfelue, mais au contraire favorise la démocratie au niveau international.

J'aimerais encore souligner ici que je ne crois pas qu'il existe une solution unique pour renforcer la présence du pouvoir législatif sur le plan international. Il convient de trouver, dans chaque cas d'espèce, une solution tenant compte des circonstances. L'essentiel est de parvenir à des solutions

pragmatiques renforçant la légitimité du processus décisionnel, quitte à recourir, de temps à autre, à la politique dite « des petits pas ».

J'ai tenté, dans mon intervention, d'esquisser quelques défis qui se posent aujourd'hui aux Etats et à la communauté internationale tout entière. Ces défis, dont celui de la légitimité des décisions prises au niveau international, nécessitent des réponses coordonnées, impliquant tous les acteurs de la société contemporaine. Je suis persuadée que l'Union interparlementaire a un rôle à jouer dans la recherche de réponses. En effet, son soutien à une plus forte légitimité des processus politiques, tant au niveau national qu'international, ne peut qu'être salué. L'importance de l'Union interparlementaire est également soulignée par la volonté de l'ONU et de l'UIP de renforcer encore leur collaboration dans les prochaines années. Une telle collaboration constitue un pas important vers le développement de structures parlementaires au niveau international. Dès lors, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'Union interparlementaire est plus nécessaire que jamais.

Mesdames et Messieurs,

Cette 125^e Assemblée confirmera certainement l'engagement de l'UIP dans la recherche et la mise en œuvre de solutions rapides et durables aux thématiques figurant à votre ordre du jour. Vous consacrerez vos débats à des sujets qui demandent tous une prise de conscience et une action concertée de la communauté internationale, notamment : les suites du printemps arabe au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ; la redistribution des richesses et du pouvoir ainsi que la santé des femmes et des enfants.

Votre présence en grand nombre témoigne de votre confiance envers l'Union interparlementaire et son rôle pour contribuer à relever ces défis. Je suis certaine que la ville de Berne vous offrira un climat de travail propice à enrichir vos réflexions.

Notre objectif à tous et toutes, quelles que soient les fonctions que nous occupons, est de vaincre la pauvreté et l'injustice sociale, de promouvoir les droits humains et de renforcer les démocraties parlementaires. Ensemble, nous recherchons sans cesse de nouvelles solutions. Rien n'est impossible, il faut vouloir et c'est dans cet esprit que je vous souhaite de fructueux débats.

Je déclare officiellement ouverte la 125^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire.